

Délibération n°2025-06-17-05-CA

Portant approbation du projet d'expertise modificative
« PARAMED »

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 17 juin 2025, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts d'Aix Marseille Université,

Vu la circulaire n° 2015-146 DGESIP B3-1 du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 19 août 2015,

Considérant que le projet PARAMED consiste de manière générale à reconfigurer le site « Santé Nord » pour y faire émerger un campus dédié aux formations paramédicales et y déployer une offre d'enseignements utilisant la simulation,

Considérant que ce projet vise plus particulièrement à proposer des espaces permettant des transversalités entre les formations en santé,

Considérant enfin que la reconstruction envisagée des bâtiments permet d'en améliorer les performances énergétiques et environnementales,

Considérant que ce projet est inscrit dans le contrat plan Etat Région 2022-2027 de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Considérant le déport de Monsieur Georges LEONETTI des débats et du vote sur le sujet,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} :

APPROUVE le projet d'expertise modificative relatif au projet PARAMED pour la période 2021-2027.

Article 2 :

Le dossier d'expertise modificative est annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité avec 25 voix pour et 5 abstentions des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents et représentés : 16 membres présents et 14 membres représentés

Fait à Marseille, le 17 juin 2025,
Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : 24 JUIN 2025

Transmise au Recteur de la région académique le :

24 JUIN 2025